

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Action-clé 2 :Coopération entre organisations et institutions.

Avril 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

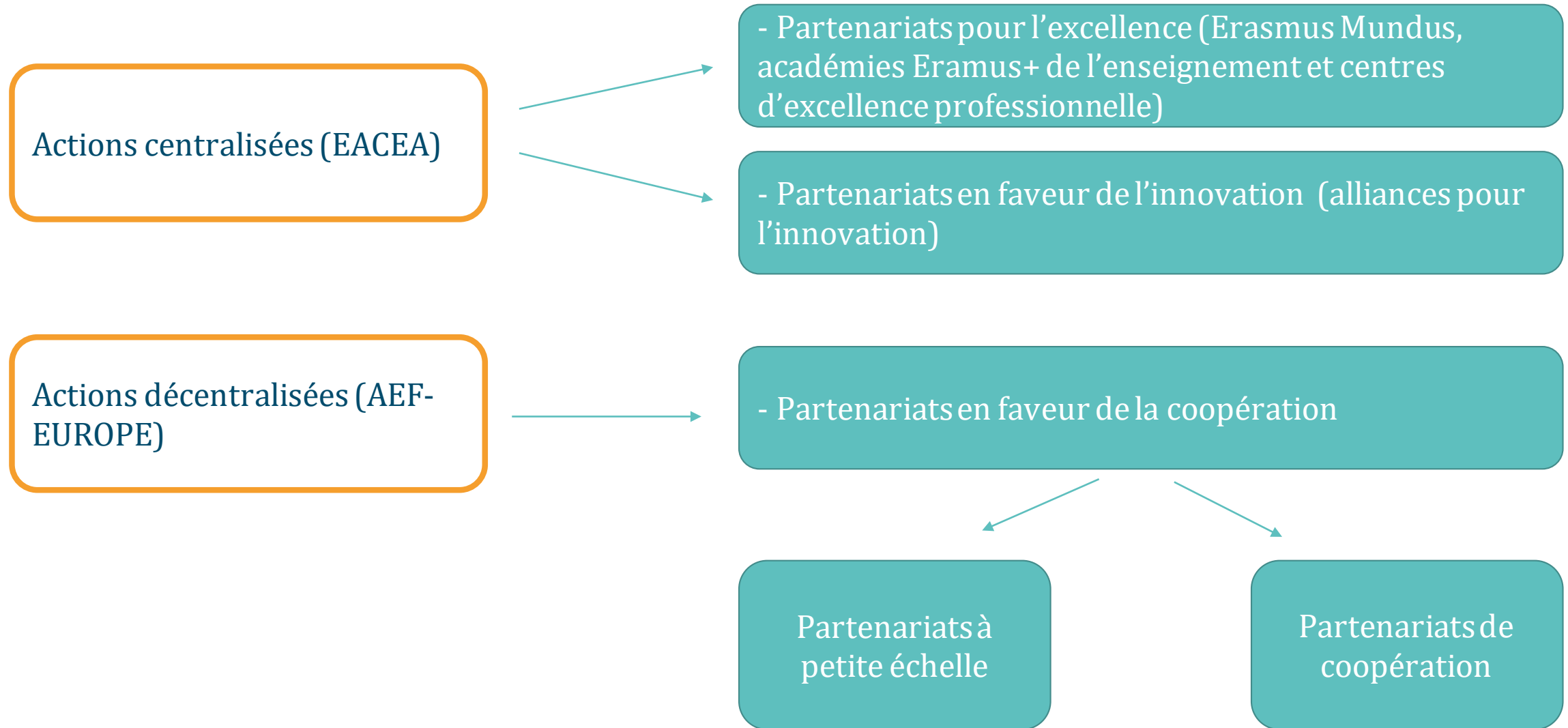
www.erasmusplus-fr.be



Contenu de la présentation:

- Introduction - Les différents partenariats en action-clé 2.
- Pourquoi mener un projet de partenariat? Résultats et Impacts escomptés.
- Priorités horizontales et sectorielles pour les projets d'action-clé 2.
- Partenariats de coopération – critères d'éligibilité et règles de financement.
- Partenariats à petite échelle – critères d'éligibilité et règles de financement.
- Par où commencer? Pistes pour trouver des partenaires.

3 types de partenariats en action-clé 2 – coopération entre les organisations et institutions:



Résultats et impacts attendus des partenariats en faveur de la coopération :

Les partenariats en faveur de la coopération doivent déboucher sur le développement, le transfert et/ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à un niveau organisationnel, local, régional, national ou européen. Ces résultats produiront des effets positifs sur les organismes, les personnes et les systèmes.

Quelques exemples d'impacts attendus ci-dessous (liste non exhaustive):

Résultats sur les organismes	Résultats sur les personnes	Résultats sur les systèmes
Des approches innovantes pour atteindre son public cible	Amélioration des compétences en langues étrangères et des compétences numériques	Amélioration de la qualité de l'éducation, de la formation et de l'animation socio-éducative en Europe, avec une amélioration de l'égalité des chances pour tous, y compris les plus défavorisés.
Un environnement plus moderne, dynamique et professionnel	Amélioration des opportunités de développement professionnel et l'amélioration des compétences en fonction du profil professionnel des participants	Augmentation de la motivation pour l'apprentissage des langues, grâce à des méthodes d'enseignement innovantes
Amélioration de la capacité et du professionnalisme nécessaires pour travailler au niveau européen	Participation plus active à la société	Renforcement des synergies

Priorités horizontales et sectorielles pour les partenariats en faveur de la coopération

Chaque année, la Commission Européenne définit deux types de priorités:

- Des priorités communes à tous les secteurs de l'éducation et de la formation : les priorités horizontales
- Des priorités spécifiques pour chacun des secteurs : les priorités sectorielles.

Afin de recevoir un financement, les projets de partenariats en faveur de la coopération (qu'ils soient de petite échelle ou de coopération) doivent cibler au moins une priorité horizontale ou au moins une priorité sectorielle dans leur projet. C'est donc un élément très important à toujours garder en tête lorsque vous réfléchissez à votre projet (au thème, aux objectifs et aux activités que vous allez développer) car pour être éligible à un financement, vous devez obligatoirement intégrer l'une de ces priorités dans votre projet.

Priorités horizontales pour les partenariats en faveur de la coopération

• Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- La promotion de l'égalité des chances, la contribution à la création d'un environnement plus inclusif qui répond aux besoins de toute la communauté.
- L'amélioration de l'accès au programme pour tous les niveaux de population et en particulier pour ceux avec moins d'opportunités: personnes souffrant d'un handicap, d'origine migrante, vivant dans des régions plus isolées, rencontrant des difficultés d'ordre socio-économiques ou qui sont la cible de discriminations.

• Les compétences vertes et la lutte contre le changement climatique

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s) :

- Le développement des compétences et de nouvelles méthodologies dans les domaines du renouvelable.
- Le développement de nouveaux curricula orientés vers l'avenir et qui répondent aux besoins des citoyens.
- L'éducation et la bonne information aux citoyens afin de rendre possible une modification des comportements.
- L'expérimentation de pratiques innovantes pour préparer les apprenants, le personnel et les animateurs de jeunesse à devenir de véritables facteurs de changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie et les déchets, compenser les émissions de carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.)

Priorités horizontales pour les partenariats en faveur de la coopération

• Les compétences numériques

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- La transition vers le numérique de tous les organismes/établissements d'éducation et de formation.
- L'utilisation intentionnelle des outils numériques pour l'éducation, la formation, les activités d'apprentissage, de collaboration et d'évaluation. Cela inclut le développement d'une pédagogie numérique et de compétences et d'expertises dans l'utilisation des outils numériques pour les enseignants (des technologies accessibles et inclusive), la création de nouveaux outils et contenus numériques.
- Le développement des compétences numériques de tous les citoyens avec une attention particulière sur la promotion de l'égalité des genres et de l'accès au numérique pour les groupes sous-représentés.

• Valeurs communes, engagement civique et participation

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- La citoyenneté active et l'éthique dans l'apprentissage tout au long de la vie. La possibilité pour les citoyens de participer à la vie démocratique.
- Le développement des compétences sociales et interculturelles, la pensée critique et l'éducation aux médias
- La sensibilisation et la compréhension du contexte de l'Union européenne, les valeurs communes de l'UE, les principes d'unité, de diversité, ainsi que leur patrimoine social, culturel et historique.

Priorités sectorielles pour les partenariats en faveur de la coopération

• Secteur de l'enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la priorité sera donnée aux actions clés visant à atteindre les objectifs de l'espace européen de l'éducation. Le but principal étant de soutenir le secteur de l'enseignement supérieur dans son effort pour devenir encore plus innovant, inclusif, interconnecté et tourné vers le numérique.

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- Promouvoir l'internationalisation et la coopération entre les institutions d'études supérieures.
- Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement et le développement des compétences.
- Mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur plus inclusifs.
- Stimuler des pratiques innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage.
- Soutenir les compétences numériques dans le secteur de l'enseignement supérieur.
- Développer les cursus des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques dans les études supérieures et encourager la participation des femmes dans ces curriculum.

Priorités sectorielles pour les partenariats en faveur de la coopération

- Secteur de l'enseignement scolaire

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- Lutter contre le décrochage scolaire précoce, les problèmes rencontrés par les élèves défavorisés et la faible maîtrise des compétences de base, afin de permettre la réussite de tous les apprenants.
- Soutenir les enseignants, membres de la direction et autres professionnels de l'éducation scolaire à tous les stades de leur carrière.
- Accroître les niveaux de réussite et l'intérêt pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.
- Renforcer la capacité à promouvoir et faciliter la reconnaissance des périodes d'apprentissage à l'étranger.
- Développer des systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de haute qualité.
- Promouvoir une approche cohérente de l'enseignement et de l'apprentissage des langues afin que les apprenants atteignent le niveau de compétence souhaité à la fin de l'obligation scolaire.
- Renforcer le développement des compétences clés.

Priorités sectorielles pour les partenariats en faveur de la coopération

- Secteur de l'enseignement et de la formation professionnels

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- Adapter l'éducation et la formation professionnels aux besoins du marché du travail.
- Augmenter la flexibilité des opportunités en éducation et formation professionnels
- Contribuer aux innovations dans l'enseignement et la formation professionnels
- Accroître l'attrait pour l'enseignement et la formation professionnels
- Améliorer la qualité de l'enseignement et la formation professionnels
- Créer et mettre en place des stratégies d'internationalisation pour les établissements d'enseignement et de de formation professionnels

Priorités sectorielles pour les partenariats en faveur de la coopération

- Secteur de l'éducation des adultes

Le programme Erasmus+ soutient les projets qui ont pour objectif(s):

- L'amélioration et l'élargissement de l'offre de possibilités d'apprentissage de haute qualité pour adultes.
- L'extension et le développement des compétences des éducateurs et autres personnels qui soutiennent les apprenants adultes.
- La promotion d'Erasmus+ auprès de tous les citoyens et de toutes les générations.
- Améliorer la qualité de l'éducation des adultes.
- Développer des centres d'apprentissage tournés vers l'avenir.
- Créer des parcours de perfectionnement, améliorer l'accessibilité et augmenter le taux de participation en éducation des adultes.

- Pour qui?

- Tous les organismes privés ou publics établis dans un pays programme actifs dans le secteur de l'éducation et/ou de la formation peuvent déposer une candidature. Un organisme dépose sa candidature pour l'ensemble des partenaires = coordinateur du projet.
- Les pays partenaires au programme Erasmus+ peuvent éventuellement participer à un partenariat de coopération mais ne peuvent pas être coordinateur. Si leur participation apporte une valeur ajoutée essentielle au projet.
- Il est possible d'inclure dans le partenariat des partenaires associés. Pour des questions de gestion contractuelle, ils ne sont pas considérés comme faisant partie des partenaires du projet et ne reçoivent aucun financement. Leur participation au projet, leur rôle et les différentes activités doivent toutefois être clairement définis au moment de la candidature.
- Rappel pour les établissements d'enseignement supérieur: obligation d'être en possession de la charte ECHE pour participer à des partenariats de coopération.

- Combien d'organismes peuvent participer à un partenariat de coopération?
 - Minimum 3 organisations de 3 pays différents participant au programme.
 - Pas de maximum. Mais, financement disponible est plafonné à 10 organismes.
- Quelle durée pour mon projet?
 - Entre 12 et 36 mois. Possibilité de prolongation en conservant une durée totale de 36 mois.
- Où et Quand déposer ma candidature?
 - Via la plateforme en ligne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
 - Pour **le 20 mai 2021 à 12h00** pour des projets commençant **entre le 1^{er} novembre 2021 et le 28 février 2022.**

- Quelle(s) priorité(s) inclure dans mon projet?
 - Afin de recevoir un financement, les projets de partenariats de coopération doivent cibler **au moins une priorité horizontale ou au moins une priorité spécifique** au secteur le plus concerné par le projet.
 - En complément à ces priorités, les candidats sont fortement encouragés à prendre en considération ces 3 dimensions lors de la conception de leur projet: Inclusion et diversité; compétences numériques; compétences vertes.

- Quelles activités sont éligibles?
 - Un large éventail d'activités sur toute la durée de vie du projet: de la mise en place de celui-ci jusqu'au partage des résultats.
(ex: rencontres transnationales entre les partenaires et de mise en réseau, sessions de travail pour l'échange de bonnes pratiques, co-crédation de résultats, préparation du matériel de communication et de promotion, organisation de conférences).
 - Des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation pour les apprenants/étudiants/membres du personnel afin de soutenir le projet dans sa mise en place et la réalisation de ses objectifs. (ex: Mobilité mixte des apprenants, Échanges de groupes d'élèves de courte durée, Programmes d'études, formation du personnel,...). Les participants à ces activités doivent être des élèves/apprenants/membres du personnel appartenant aux organisations qui participent au projet.

- *Où peuvent se dérouler mes activités?*

- Les activités doivent prendre place dans les pays des organismes du partenariat (inclus les partenaires associés).
 - Autres possibilités:
 - aux sièges des institutions européennes
 - dans un pays programme ou un pays partenaire proposant un événement transnational intéressant pour la stratégie de dissémination des résultats du projet.
- A justifier dans la candidature

- *Comment ma candidature sera-t-elle évaluée?*

- Candidature évaluée sur 100 points répartis en 4 catégories:
 - Pertinence du projet (30 pts)
 - Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (20 pts)
 - Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération (20 pts)
 - Impact (30 pts)
- Minimum 60/100 et minimum 50% dans chacune des catégories.
- Plus d'informations sur ce point lors de la séance d'aide à la candidature par l'équipe AC2.

Partenariats de coopération

- Règles de financement

Système de financement en coûts unitaires. Le modèle de financement proposé consiste donc en une liste de postes de coûts dans laquelle les candidats choisiront en fonction des activités qu'ils souhaitent entreprendre et des résultats souhaités.

La subvention totale des projets est variable, avec **un minimum de 100 000 euros et un maximum de 400 000 euros**.

Coûts éligibles	Mécanismes de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Gestion et mise en œuvre du projet</u> planification, finances, coordination et communication entre les partenaires;; supports, outils et méthodes d'enseignement/d'apprentissage/de formation à petite échelle, Coopération virtuelle et activités de projet locales; information, promotion et diffusion.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">- Contribution aux activités de l'organisation coordinatrice: 500 EUR /mois- Contribution aux activités des autres organisations participantes: 250 EUR par organisation/mois- Plafond de 2750 EUR max/mois	En fonction de la durée du partenariat stratégique et du nombre d'organisations participantes concernées.
<u>Réunions de projet trans-nationales</u> Participation aux réunions entre partenaires du projet pour la mise en œuvre et la coordination du projet. Contribution aux frais de voyage et de séjour.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">- Pour les trajets entre 100 et 1 999 km: 575 EUR par participant et par réunion.- Pour les trajets de 2 000 km ou plus: 760 EUR par participant et par réunion	En fonction de la distance parcourue et du nombre de personnes (utilisation du calculateur de distance fourni par la CE). Condition: cette demande de contribution doit être justifiée.

Coûts éligibles	Mécanismes de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Résultats du projet</u> Résultats tangibles du projet (ex: programmes d'enseignement, supports pédagogiques outils informatiques, analyses, études,...)	Contribution aux coûts unitaires	Le montant de la subvention dépend du profil du personnel impliqué dans la réalisation du livrable et du pays de l'organisation participante dont le personnel est associé. Ex: Organisme Belge: Gestionnaire → 280 EUR Enseignant/formateur → 214 EUR Technicien → 162 EUR Pers. Administratif → 131 EUR	<ul style="list-style-type: none">- Puisque les coûts de personnel relatifs aux chefs d'établissement et au personnel administratif doivent déjà être couverts par le poste «Gestion et mise en œuvre du projet», obligation de justifier le type et le volume des coûts de personnel appliqués à chaque production proposée.- Les livrables devront être de qualité, réutilisables, transférables et améliorables.
<u>Évènements à effet multiplicateur</u> Coûts liés aux conférences, séminaires et événements nationaux et transnationaux ayant pour objectif de disséminer les résultats du projet.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">- 100 EUR par participant local (issu du pays où se déroule l'évènement).- 200 EUR par participant international (issu d'un autre pays)- 15 EUR par participant à un événement virtuel- Plafond de 30 000 EUR/projet dont 5000 EUR pour les événements virtuels	<ul style="list-style-type: none">- <u>Uniquement pour projets de bénéficiaire d'une subvention pour des productions intellectuelles.</u>

Partenariats de coopération

- Règles de financement

Coûts éligibles	Mécanismes de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Soutien Inclusion</u> <ul style="list-style-type: none">- Coûts liés à l'organisation pour des participants avec moins d'opportunités.- <u>Coûts additionnels</u> concernant directement les participants avec moins d'opportunités et les personnes qui les accompagnent (y compris les frais de voyage et de subsistance, si justifiés. Et sauf si une subvention a déjà été demandée pour ces participants dans les postes «voyage» et «soutien individuel»).	<p>Contribution aux coûts unitaires</p> <p>Coûts réels</p>	<p>100 EUR/participant</p> <p>100% des coûts éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none">- En fonction du nombre de participants avec moins d'opportunités.- La demande d'aide financière visant à couvrir les besoins spécifiques doit être justifiée.
<u>Coûts exceptionnels</u> <ul style="list-style-type: none">- Contribution aux coûts réels qui se rapporte à des opérations de sous-traitance ou à l'achat de biens et services- Frais de voyage élevés des participants, inclus l'utilisation de transport durable.	<p>Coûts réels</p>	<ul style="list-style-type: none">- 80 % des coûts éligibles- Max 50 000 EUR/projet	<ul style="list-style-type: none">- La demande doit être justifiée.- Les opérations de sous-traitance doivent avoir pour objet des services ne pouvant être directement fournis par les organisations participantes.- Les équipements ne peuvent être le matériel de bureau normal ou les équipements habituellement utilisés par les organisations participantes.

Partenariats de coopération

- Règles de financement

- Règles de financement supplémentaires pour les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation (facultatif).

Coûts éligibles	Mécanismes de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Voyage</u> Participation aux frais de voyage des participants, A/R.	Contribution aux coûts unitaires	Le montant dépend de la distance parcourue. Top up disponible si le participant utilise un moyen de transport durable. <i>Ex:</i> catégorie 3 (500-1999km): 275 euros pour voyage standard – 320 euros pour un voyage vert.	- En fonction de la distance parcourue par chaque participant. Les distances doivent être calculées à l'aide du calculateur de distance fourni par la CE.
<u>Soutien individuel</u> Coûts directement liés aux frais de séjour des participants pendant l'activité.	Contribution aux coûts unitaires	- Pour membres du personnel/ enseignants: 106 EUR /jour - Pour apprenants: 58 EUR /jour	En fonction du nombre de participants et de la durée du séjour. Soutien disponible pour une activité allant jusqu'à 365 jours MAIS montant alloué = forfait qui varie en fonction du nombre de jours d'activité (voir détails dans le guide).
<u>Soutien linguistique</u> Coûts liées au soutien offert aux participants afin qu'ils améliorent leurs connaissances dans la langue d'enseignement ou de travail.	Contribution aux coûts unitaires	150 EUR par participant nécessitant un soutien linguistique.	- En fonction du nombre de participants. - Uniquement pour des activités durant de 2 à 12 mois.

Partenariats à petite échelle

- Pourquoi des partenariats à petite échelle?
 - Elargir l'accès au programme à de plus petites structures ayant une capacité organisationnelle réduite.
 - Rendre le programme plus inclusif et élargir son accès à des citoyens plus difficilement atteignables.
 - Ouvrir le programme à de nouveaux organismes → idéal pour une première expérience.
 - Amener la dimension européenne au sein de structures locales et soutenir une citoyenneté européenne active.
 - Proposer un format avec des démarches administratives simplifiées, des budgets plus petits, des durées de projet plus courtes par rapport aux partenariats de coopération.
 - Partenariat à petite échelle accessible aux secteurs scolaire, de l'enseignement et la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

- Pour qui?

- Tous les organismes privés ou publics établis dans un pays programme actifs dans le secteur de l'éducation et/ou de la formation. Un organisme dépose sa candidature pour l'ensemble des partenaires = coordinateur du projet.

- Combien d'organismes peuvent participer à un partenariat à petite échelle?

- Minimum 2 organisations de 2 pays différents participant au programme.
- Pas de maximum.

- Quelle durée de projet?

- Entre 6 et 24 mois. Possibilité de prolongation en conservant une durée totale de 24 mois.

- Quelle(s) priorité(s) inclure dans mon projet?

- Afin de recevoir un financement, les projets de partenariats à petite échelle doivent cibler **au moins une priorité horizontale ou au moins une priorité spécifique** au secteur le plus concerné par le projet.
- En complément à ces priorités, les candidats sont fortement encouragés à prendre en considération ces 3 dimensions lors de la conception de leur projet: Inclusion et diversité; compétences numériques; compétences vertes.

- Où et Quand déposer ma candidature?

- Via la plateforme en ligne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
- 1er round d'appel: pour le **20 mai 2021 à 12h00** pour des projets commençant **entre le 1er novembre 2021 et le 28 février 2022.**
- 2e round d'appel: pour le **3 novembre 2021 à 12h00** pour des projets commençant **entre le 1er mars 2022 et le 31 mai 2022.**

- Quelles activités?

- Un large éventail d'activités sur toute la durée de vie du projet: de la mise en place de celui-ci jusqu'au partage des résultats.
(ex: rencontres transnationales entre les partenaires et de mise en réseau, sessions de travail pour l'échange de bonnes pratiques, co-création de résultats, préparation du matériel de communication et de promotion, organisation de conférences).
- Des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation pour les apprenants/étudiants/membres du personnel afin de soutenir le projet dans sa mise en place et la réalisation de ses objectifs. (ex: Mobilité mixte des apprenants, Échanges de groupes d'élèves de courte durée, Programmes d'études, formation du personnel,...). Les participants à ces activités doivent être des élèves/apprenants/membres du personnel appartenant aux organisations qui participent au projet.

- Où peuvent se dérouler mes activités?

- Les activités doivent prendre place dans les pays des organismes du partenariat.
- Autre possibilité: aux sièges des institutions européennes → A justifier dans la candidature.

- Comment ma candidature sera-t-elle évaluée?
 - Candidature évaluée sur 100 points répartis en 4 catégories:
 - Pertinence du projet (30 pts)
 - Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (30 pts)
 - Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération (20 pts)
 - Impact (20 pts)
 - Minimum 60/100 et minimum 50% dans chacune des catégories.
 - Plus d'informations sur ce point lors de la séance d'aide à la candidature par l'équipe Action-clé 2.

- Système de financement forfaitaire:
 - Deux montants correspondant au financement total pour le projet de partenariat à petite échelle: **30 000 EUR** et **60 000 EUR**.
 - Les porteurs de projet doivent choisir au stade de la candidature le montant correspondant le plus à leur projet (en fonction des objectifs, des activités prévues et des résultats escomptés). **La liste des activités prévues et le montant alloué à chacune d'entre elles** doit être précisé également au stade de la candidature. Le lien entre les objectifs, les activités et les résultats escomptés doit être clairement démontré dans la candidature. La candidature doit également inclure une ligne du temps générale du projet.
 - La seule condition pour que le montant forfaitaire soit versé à l'organisme dans son intégralité est l'accomplissement des activités décrites au stade de la candidature. Dans le cas où une ou plusieurs activités n'ont pas été réalisées ou de manière incomplète, des réductions proportionnelles du montant forfaitaire seront appliquées.

Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe sur le projet que l'on souhaite développer. (Besoins? Objectifs? Public-cible?).
 - Consultation du guide du programme.
 - Sessions de Q&A organisées par l'équipe promotion de l'AEF-Europe. Séances par secteur pour les projets d'action-clé 1 et 2.
 - Secteur de l'éducation des adultes : le 19 avril 2021 à 10h00
 - Secteur de l'enseignement supérieur : le 20 avril 2021 à 10h00
 - Secteur de l'enseignement et la formation professionnels: le 21 avril à 10h00
 - Secteur de l'enseignement scolaire: le 22 avril à 10h00
 - Séance d'aide à la candidature organisée par l'équipe action-clé 2 de l'AEF-Europe.
 - Partenariats à petite échelle: le jeudi 29 avril à 14h00
 - Partenariats de coopération: le vendredi 30 avril à 14h00
- [Liens pour l'inscription aux différentes sessions sur notre site.](#)
- Formulaires de candidature: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/applicants/forms_en

Où trouver des partenaires et prendre de l'inspiration?

- Les plateformes EPALE, eTwinning, School Education Gateway
Secteur de l'éducation aux adultes: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
Secteurs scolaire et enseignement et formations professionnels:
<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
<https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>
- Via la plateforme de résultats Erasmus +: <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
- TCA – séminaires de contact européens : <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
- Un café avec Erasmus+ organisés par l'équipe Promotion et Valorisation de l'AEF-Europe et planifiés jusqu'au 22 juin: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>
 - Secteur scolaire: Erasmus+ et la petite enfance - Promemploi asbl (20 avril 2021)
 - Secteur de l'enseignement supérieur: Création d'outils innovants: la plateforme d'e-learning créée par la Haute Ecole Libre Mosane (11 mai 2021)
 - Secteur de l'éducation aux adultes: Education permanente, femmes en milieu rural et échanges Erasmus+ - ACRF Femmes en milieu rural asbl (1er juin 2021)
 - Secteur de l'enseignement et la formation professionnels: Erasmus+ pour les entreprises et l'économie circulaire - Pour la Solidarité asbl (8 juin 2021)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

www.erasmusplus-fr.be





MERCI!

pour votre attention

The word 'MERCI!' is rendered in large, colorful, block letters. The 'M' is blue, the 'E' is purple with pink horizontal stripes, the 'R' is orange with pink horizontal stripes, the 'C' is green, the 'I' is yellow, and the exclamation point is teal. A dashed blue line starts from the left, loops around the 'M', and points towards a paper airplane flying upwards and to the right. A trail of grey stars follows the path of the paper airplane, ending near the exclamation point.